la CARENE

Communauté d'Agglomération
de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

TERRES EN VILLES

Lyon 10 novembre 2010

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Bouée
Bouguenais
La Chapelle des Marais
Montoir-de-Bretagne
Paimboeuf
Saint-André-des-Eaux
Saint-Joachim
Saint-Marc-de-Coutais
Saint-Nazaire
Trignac

CARENE

La Chapelle-des-Marais
Saint-Joachim
Basné
Saint-Malo-de-Guersac
Donges
Saint-André-des-Eaux
Montoir-de-Bretagne
Trignac
Saint-Nazaire
Pornichet

La CARENE, un espace limité, au cœur du développement d'une métropole

115 000 habitants (120 000 à 125 000 scénario haut SCoT 2020)
31 700 ha dont 15 700 en zones humides

Espace agricole périurbain "zones humides"

Espace agricole périurbain rural

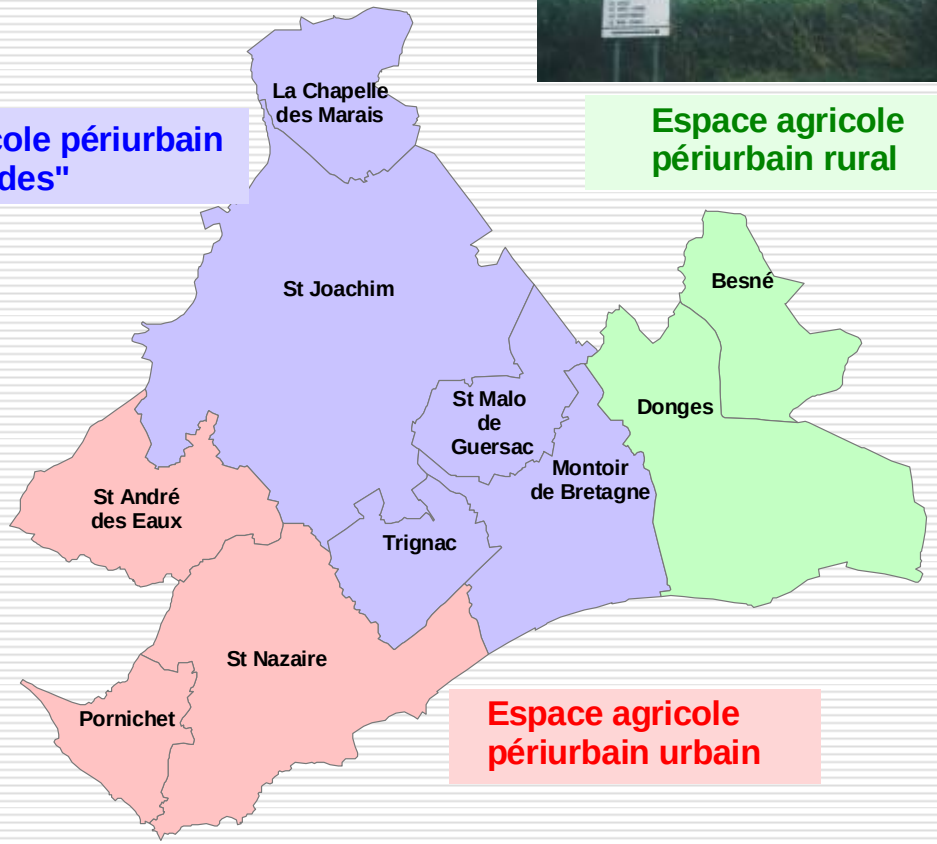

Espace agricole périurbain urbain

Un espace agricole aux 3 visages

2004 – 2005 :
un diagnostic pour connaître la réalité du tissu agricole

- Financement CARENE / Chambre d'Agriculture : 50 % / 50 %
- Données exhaustives
- En association avec les exploitants :

  Association LAGRENE, un partenaire fiable et déterminant
- Une base de données SIG vivante

Quelques exemples des analyses diagnostics

Un rajeunissement des exploitants

Les moins de 40 ans sont présents sur 40 % des exploitations et détiennent 56 % de la S.A.U

13 exploitations en projet de reprise

16 exploitations avec volonté de transmission

15 exploitations dont l'avenir reste selon les cas inconnu, incertain, compromis

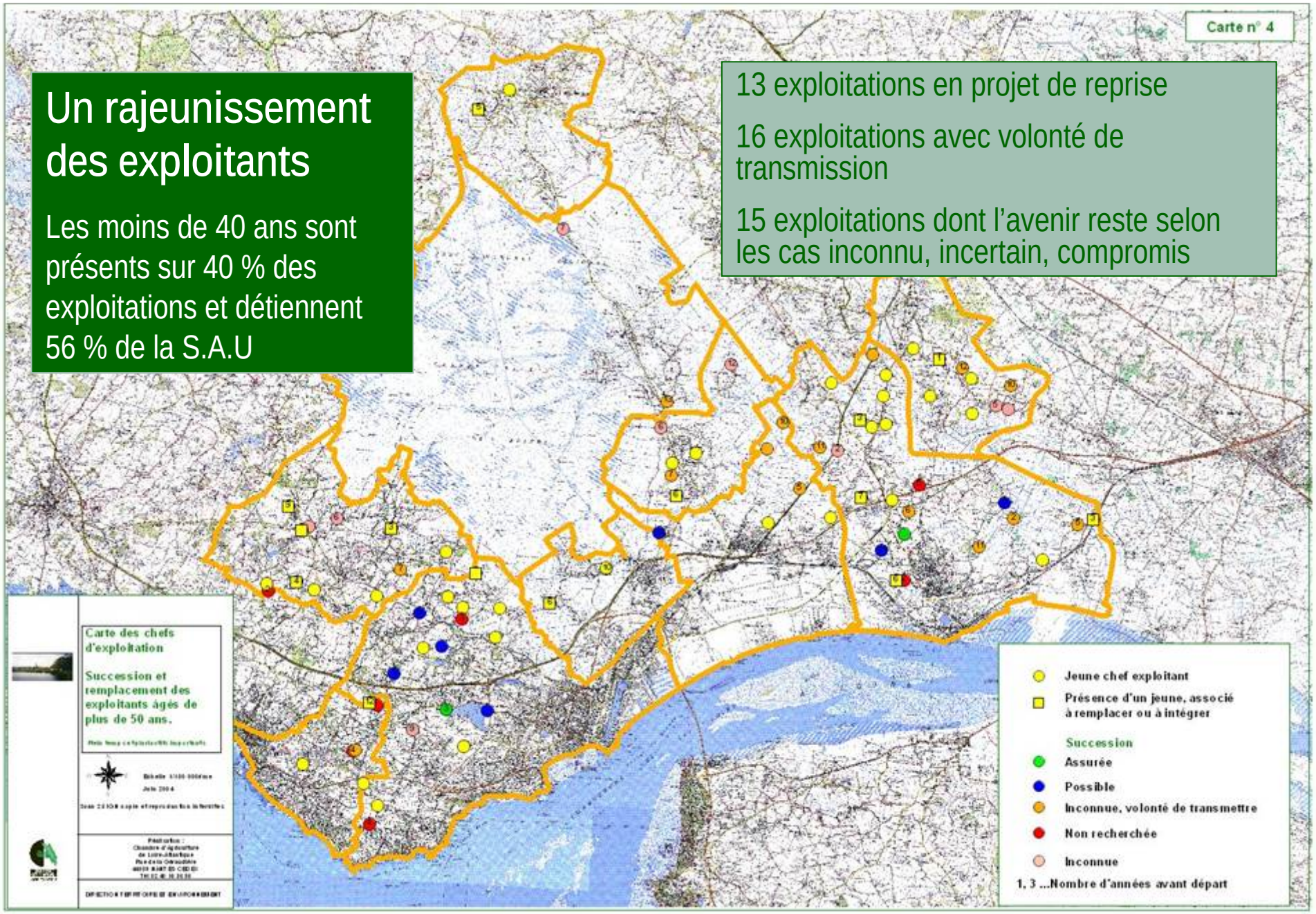

Un chiffre d'affaires de 8,5 millions d'€/an

¾ des exploitations en production bovine

Des productions spécialisées

Des moyens de production pour faire fonctionner des exploitations viables

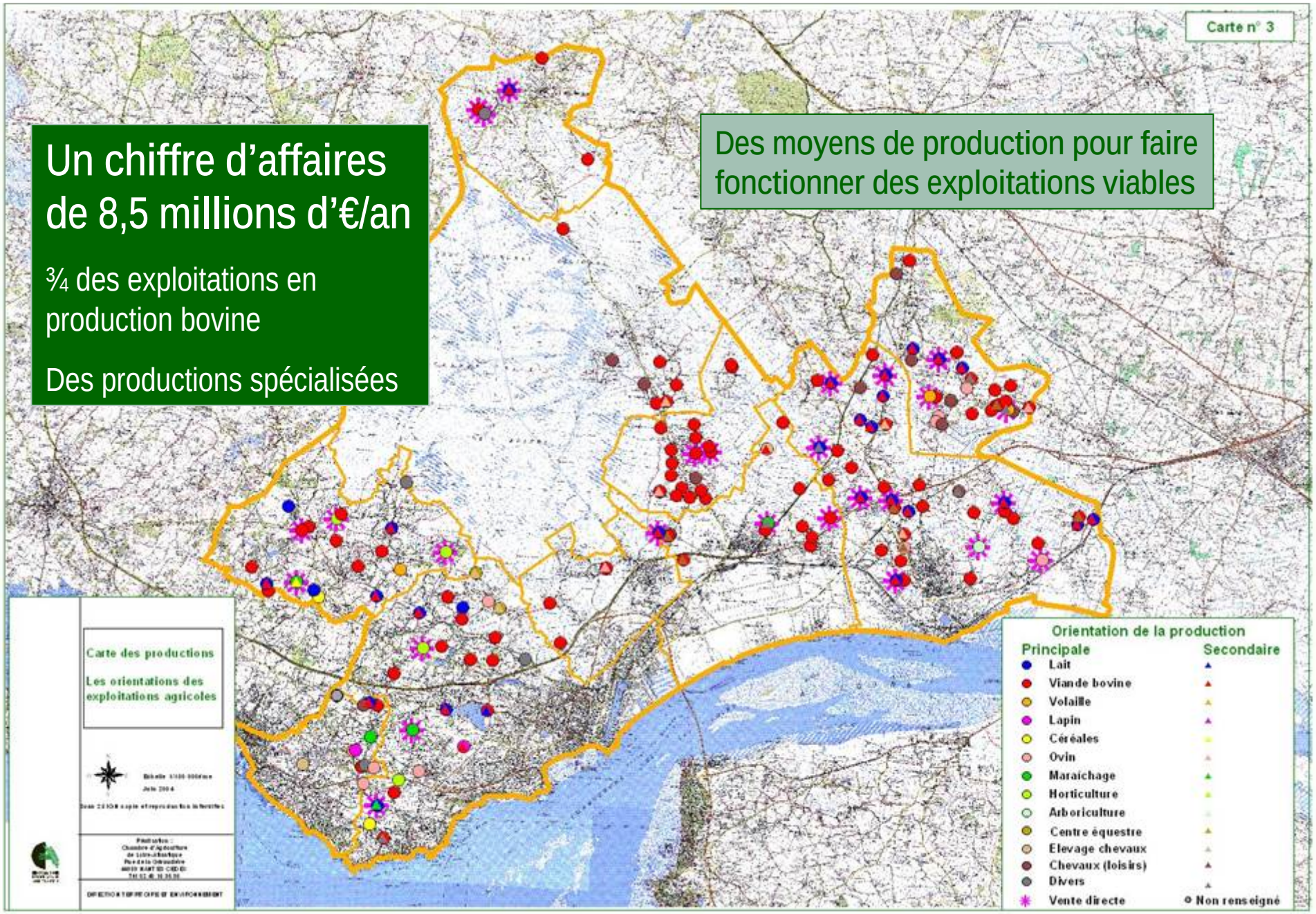

Un jugement globalement positif des exploitations

54 % bons outils

34 % à consolider

Le contexte territorial pèse sur le fonctionnement et l'avenir de certains exploitations

1/3 des exploitations doivent gérer des contraintes gênantes à fortes

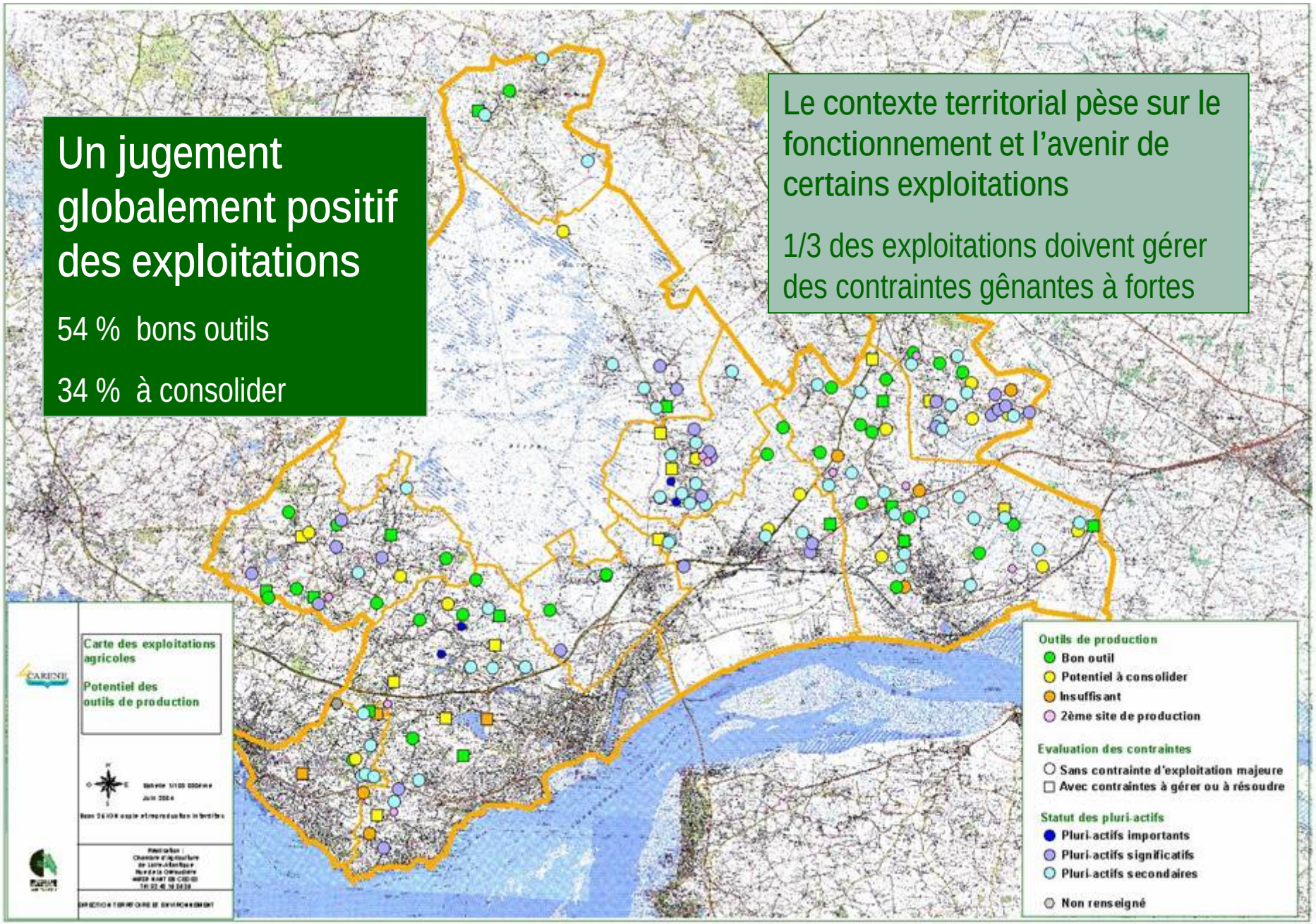

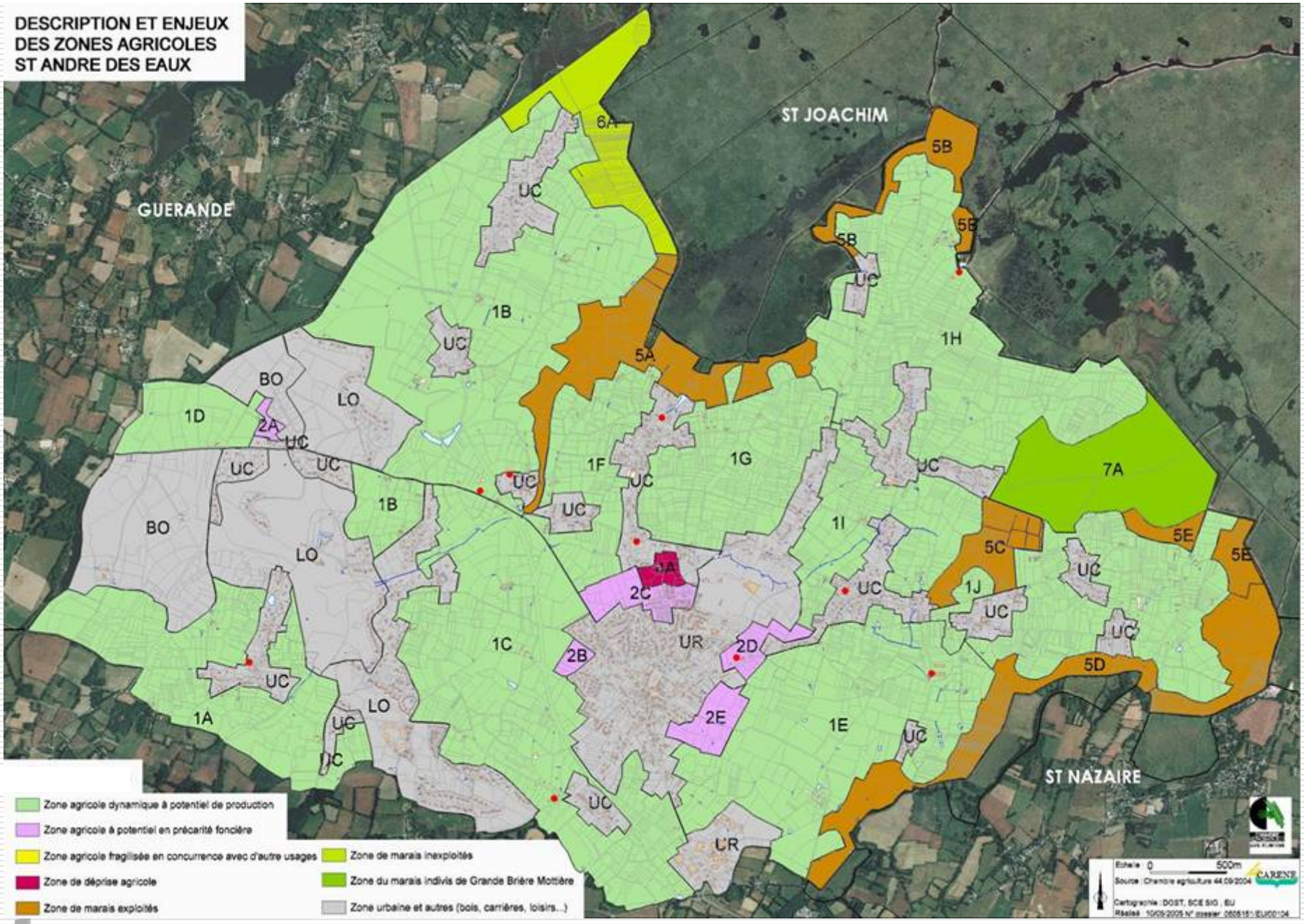
DESCRIPTION ET ENJEUX
DES ZONES AGRICOLES
ST ANDRE DES EAUX
ST JOACHIM
GUERANDE
ST NAZAIRE
6A
5B
5B
5B
UC
1B
UC
1H
5A
BO
LO
1D
2A
UC
UC
UC
1F
UC
1G
UC
7A
UC
1B
UC
BO
LO
1I
5C
5E
5E
UC
UC
1J
UC
2C
UC
1C
UR
2D
2B
UC
5D
UC
LO
1A
UC
2E
1E
UC
UC
UC
UR
Zone agricole dynamique à potentiel de production
Zone agricole à potentiel en précarité foncière
Zone agricole fragilisée en concurrence avec d'autre usages
Zone de déprise agricole
Zone de marais exploités
Zone de marais inexploités
Zone du marais indivis de Grande Brière Mottière
Zone urbaine et autres (bois, carrières, loisirs...)
Echelle 0 500m
Source : Chambre agriculture 44.09/2004
Cartographie : DGST, SCE SIG , EU
CARENE

St MALO DE GUERSAC
ILOTS AGRICOLES PAR EXPLOITATION

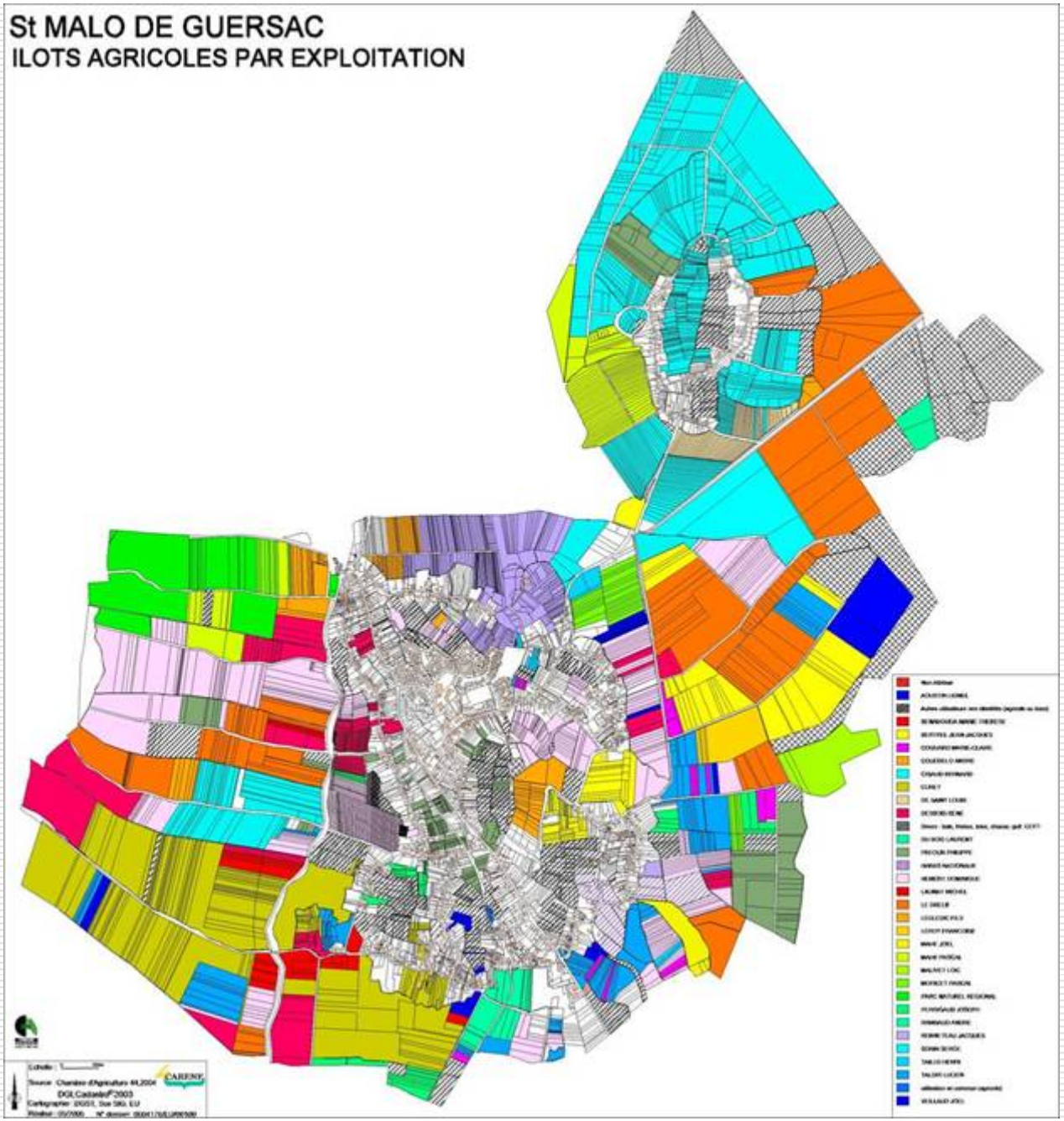

Les zones d'activités agricoles

Des agriculteurs inquiets face aux évolutions du territoire

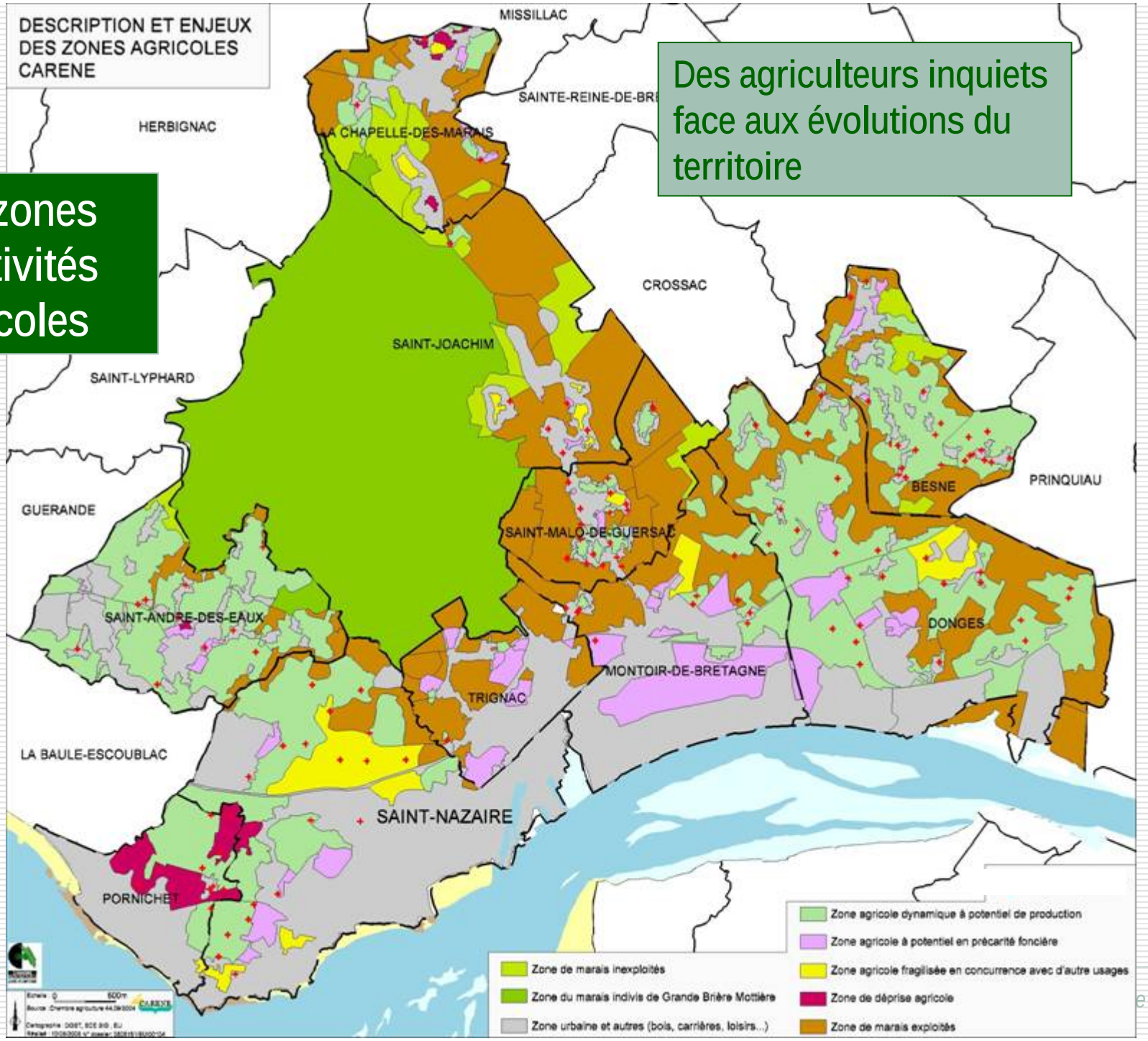

Les enseignements du diagnostic

L'agriculture en quelques chiffres

40 % de l'espace de la CARENE est géré par les activités agricoles et para-agricoles dont 80 % par les exploitants en statut professionnel

- 12 800 ha de SAU *(Surface Agricole Utile)*
  - 6 300 ha de terres arables
  - 6 500 ha de marais et de prairies humides

- 6 800 ha en Brière indivise
  - 1000 ha environ pâturés

La diversité des communes de la CARENE
La SAU en ha

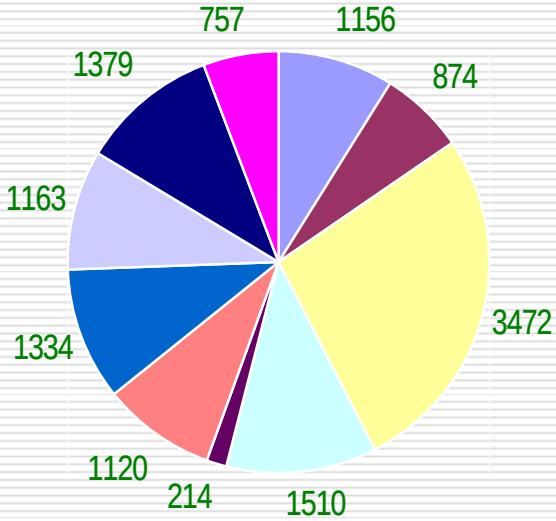

- Besné
- La Chapelle des marais
- Donges
- Montoir de Bretagne
- Pornichet
- Saint André des eaux
- Saint Joachim
- Saint Malo de Guersac
- Saint Nazaire
- Trignac

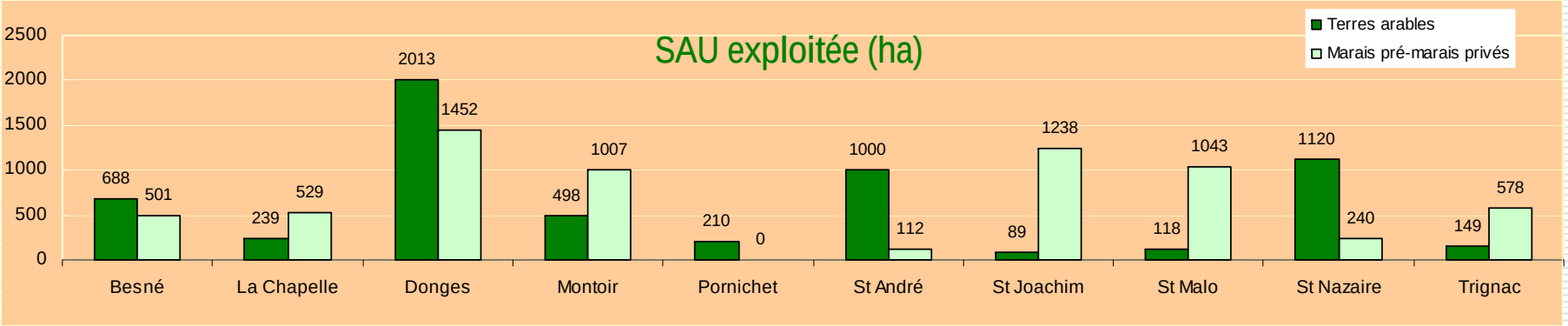

Les exploitations et les actifs agricoles

2 % de la population active gère plus d'1/3 du territoire intercommunal

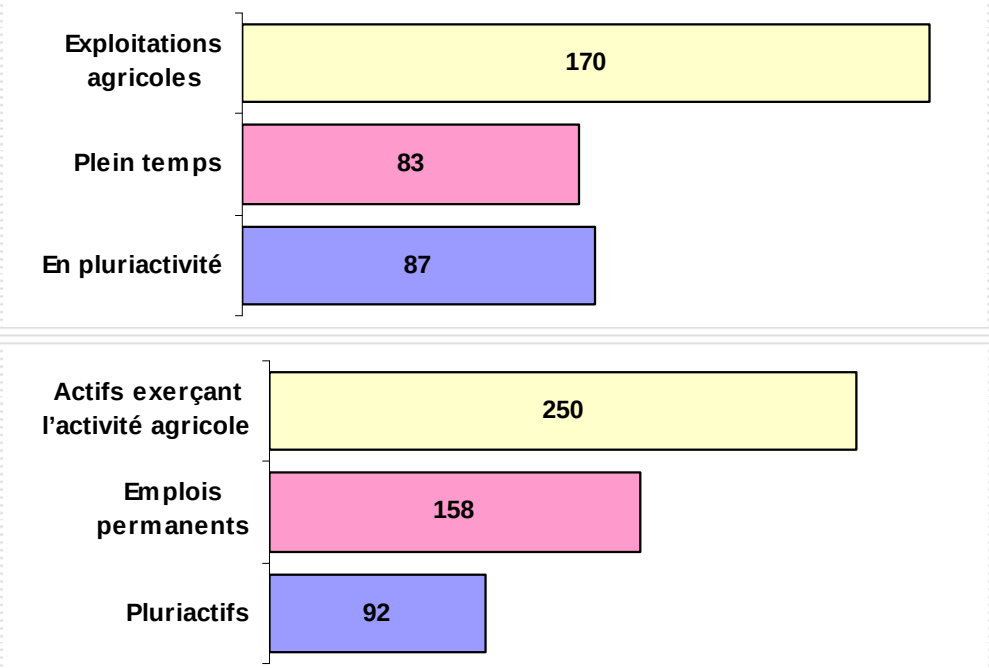

Nombre d'exploitations

Nombre d'actifs

Plein temps et double actifs importants

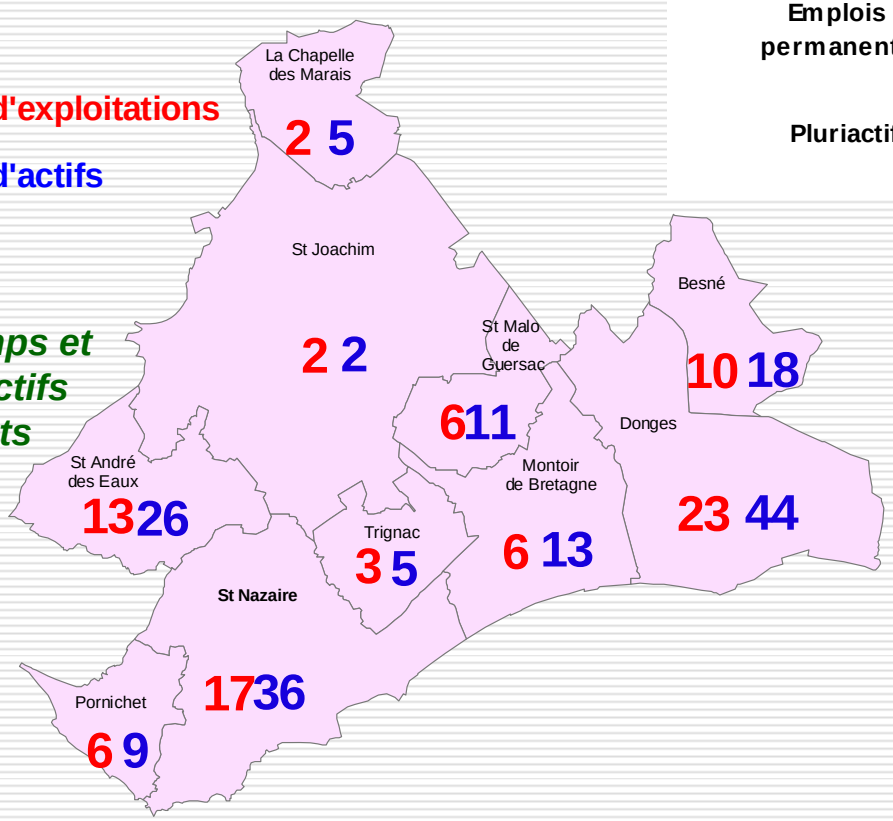

Les enjeux fixés par la CARENE

Des enjeux et des objectifs pour construire l'avenir de l'agriculture sur la CARENE

1 - Un espace agricole pour l'avenir

- Trouver un équilibre raisonnable, viable et durable sur le territoire entre l'ensemble des activités économiques et humaines
  - La concurrence entre l'urbain et le naturel est une réalité, le développement zéro n'existe pas
- Définir clairement la place et l'importance des espaces agricoles et naturels dans le projet d'aménagement et de développement durable de la CARENE (PADD du SCoT et du Schéma de secteur)

- Réussir une politique foncière et afficher la durée de la vocation agricole des espaces
  - Pour les secteurs soumis à la pression urbaine (Zones AU), déterminer l'échéance d'ouverture à l'urbanisation
  - Pour les secteurs dédiés à l'agriculture, sécuriser les exploitations dans le temps en déterminant des espaces agricoles à court, moyen et très long termes et sur certains secteurs en mettant en oeuvre des outils fonciers pour contribuer au frein de la spéculation
  - Participer à la stabilité des exploitations
  - Anticiper des relocalisations, des reprises, de nouvelles affectations …
  - Compenser les pertes foncières déstructurantes liées à l'urbanisation

- Mettre en adéquation les PLU des communes
  - Éviter l'encerclement des espaces agricoles (compartimentage, mitage)
  - et l'urbanisation même mineure à proximité des sièges d'exploitation
- Assurer une gestion hydraulique des zones humide cohérente et durable

2 - Des hommes bien sur leur territoire

- Renouveler les chefs d'exploitation
- Attirer les jeunes par des conditions d'avenir attractives et d'exploitation correctes
- Maintenir les organisations collectives de travail

3 - Développer une économie forte et contributrice

- L'agriculture ne peut subsister que dans une approche économique
- L'agriculture comme générateur d'une part de l'économie résidentielle
- Préserver la viabilité économique et foncière *(droits P.A.C)* des exploitations
- Accompagner la modernisation des entreprises *(bâtiments, mise aux normes)*
- Faciliter les possibilités de consolider les outils ayant besoin de l'être
- Prendre en compte la situation des exploitations en amont de tout projet d'aménagement
- Soutenir la production bovine en zone humide
- Favoriser de petites productions agricoles en secteur urbanisé

  (*productions compatibles avec la proximité de l'urbain / maraîchage / horticulture …)*
- S'ouvrir à la création d'activités agricoles marchandes non conventionnelles

4 - Une image positive de l'agriculture, pour une cohabitation fructueuse et un partenariat constructif

- Améliorer les échanges et la concertation entre élus, agriculteurs et société civile
- Construire une relation de cohabitation respectueuse et fructueuse entre voisins et usagers du territoire

Conclusion du diagnostic

La Politique Communautaire qu'affiche la CARENE sur son territoire intègre l'agriculture comme secteur important dans la gestion et l'équilibre de ces espaces.

Afin que cet équilibre soit viable et durable entre l'ensemble des activités économiques et humaines, il est nécessaire de déterminer les espaces dédiés à l'agriculture, les zones à enjeux ainsi que leur pérennité.

Une fois ces espaces déterminés, le prolongement de l'étude lancée par la CARENE, après la phase diagnostic est de rechercher, les outils appropriés, juridiques et fonciers, à mettre en place *(Zone Agricole Protégée, le classement en zone d'activité agricole A ou N dans les PLU),* afin de protéger les zones agricoles lorsque l'agriculture n'est plus en mesure de résister à la pression urbaine et que son maintien répond à un objectif d'intérêt général.

Une convention opérationnelle pour agir – octobre 2006

« Le diagnostic constitue d'ores et déjà une référence très utile pour l'élaboration des PLU et du Schéma de secteur. Les enjeux validés par le Conseil communautaire du 8 février 2005, impliquent un accompagnement sur les thématiques suivantes :

- l'organisation territoriale et foncière
- le soutien aux exploitations agricoles
- la promotion de l'agriculture et l'accueil
- l'actualisation et la mise à jour de l'observatoire ».

Extrait de la délibération d'approbation de la 1ère convention Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique / CARENE

L'organisation territoriale

Le Schéma de secteur fixe la destination des terres agricoles à + de 20 ans

6 000 ha de terres agricoles hautes - 8 600 ha de terres humides basses

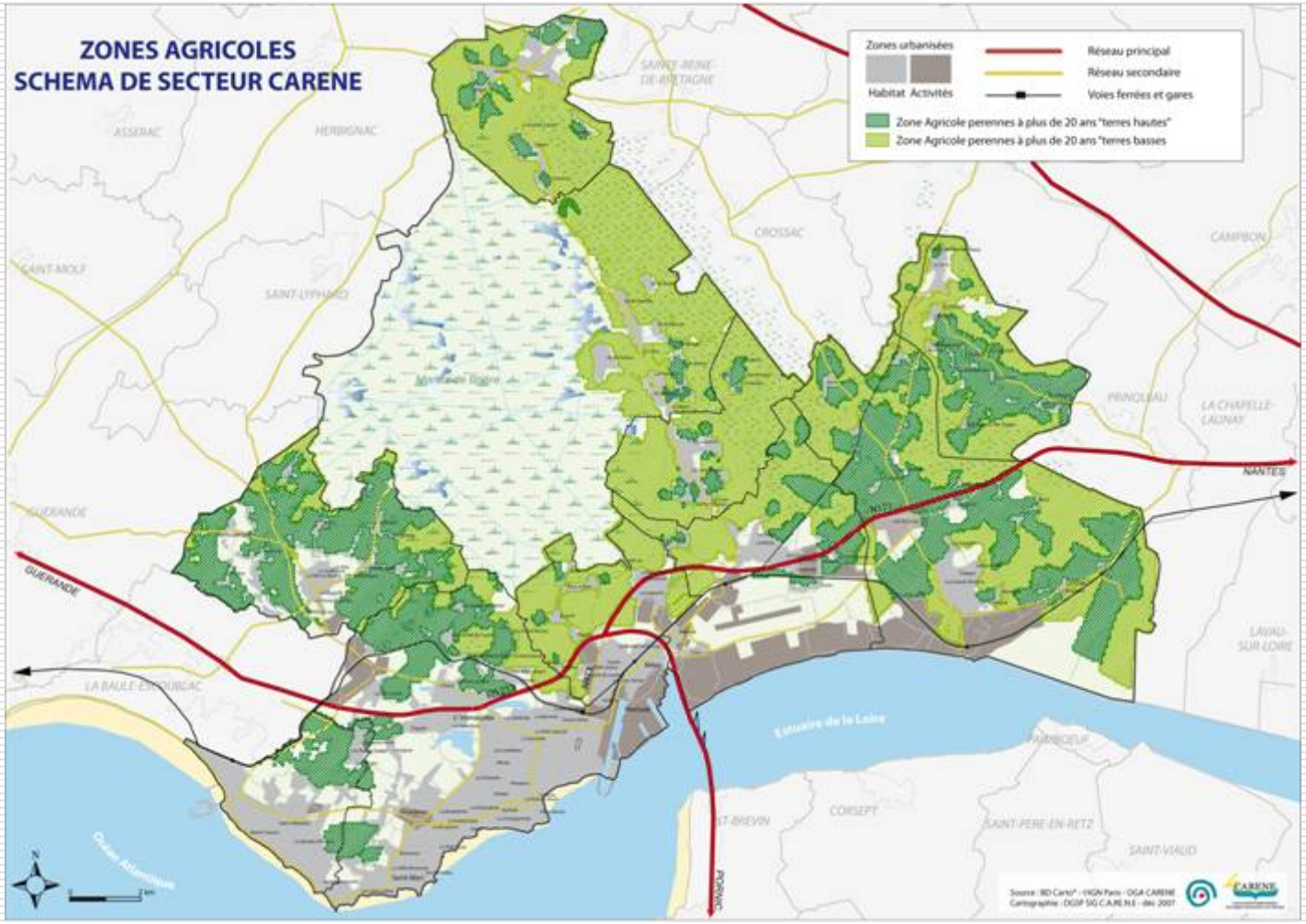

L'organisation foncière

Une plateforme foncière active, réactive.

Des moyens techniques, humains et financiers au service de la stabilité foncière.

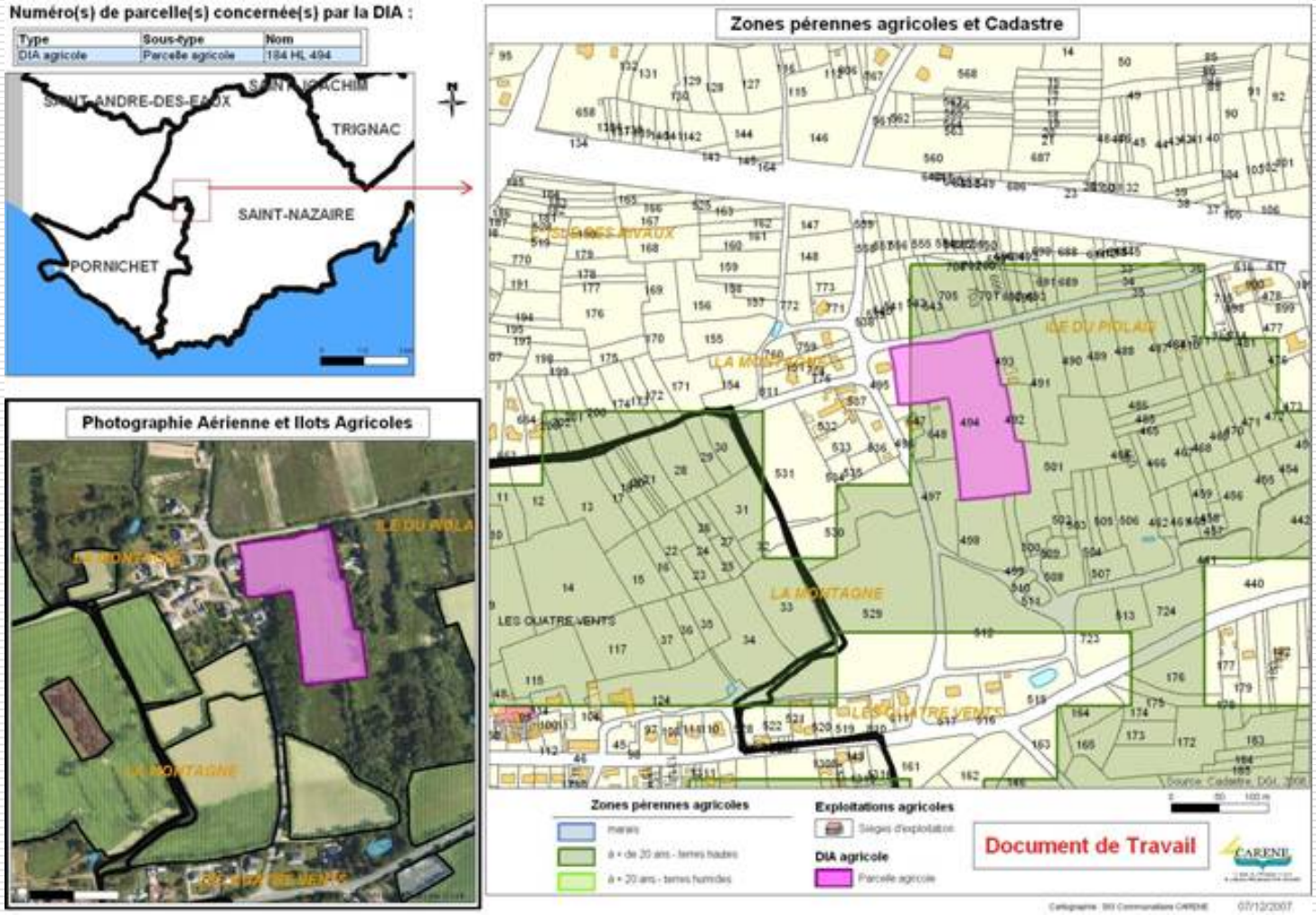

Le soutien aux exploitations agricoles

Mise en place des aides à la relocalisation des exploitations soumises à pression urbaine / aides au désenclavement (janvier 2010)

La promotion de l'agriculture

- Cofinancement des « Samedis Fermiers » + 10 000 visiteurs annuels
  (Parc Naturel Régional de Brière / Cap Atlantique / Chambre d'Agriculture)
- 2 publications spécifiques de la lettre institutionnelle de la CARENE
- Adhésion Terres en villes - Assemblée générale juillet 2010

L'actualisation et la mise à jour de l'observatoire

Finalisée fin 2010